

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE
Membres absents : M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Cercle Laïque Dijonnais (CLD) - Convention d'objectifs et de moyens

Monsieur Dupire, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Cercle Laïque Dijonnais (CLD), association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 1903, a pour objet de favoriser l'accès de tous à la pratique d'activités culturelles et de loisirs.

Historiquement, les relations entre la Ville et le CLD se traduisent par l'attribution de subventions ponctuelles de la collectivité attachées à des projets spécifiques. Au regard de l'intensité des liens qui unissent les deux partenaires, cette situation n'apparaît, toutefois, pas satisfaisante.

C'est pourquoi, la Ville a la volonté de préciser les conditions et les modalités de son soutien au CLD. Pour ce faire, une convention d'objectifs et de moyens est proposée, dans le but de favoriser la mise en oeuvre du projet associatif du CLD, en liaison avec le Projet Educatif Local.

Les caractéristiques de la convention seraient les suivantes :

- favoriser la participation des adhérents à la vie statutaire et à l'organisation des activités de l'association, l'autonomie des adolescents, l'information des adhérents, l'accès de tous aux loisirs, la diversité des activités, la réflexion sur les problématiques de société, les apprentissages des élèves ;

- décliner ces différents objectifs au travers de "fiches actions", la première étant consacrée à la gestion globale, la deuxième au développement culturel, la troisième aux actions relatives à l'environnement, la quatrième prévoyant la création d'un centre de loisirs "environnement", la dernière fixant les règles de fonctionnement de la "ferme creuse".

Ces différents objectifs trouveraient leur accomplissement au travers d'un programme d'actions détaillé établi pour les années 2008, 2009 et 2010.

La convention, signée pour une durée de trois ans, validerait la contrepartie financière de ces engagements, à savoir une subvention annuelle de la Ville de 75 000 €, qui ferait l'objet de quatre versements : le premier, de 50 %, au mois de janvier, le deuxième, de 20 %, au mois de juillet, le troisième, de 20 % également, au mois de novembre, le solde étant versé lors de la présentation du bilan au cours du premier trimestre de l'année n + 1.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider de définir, par convention, les relations entre la Ville et le Cercle Laïque Dijonnais ;
2. approuver le projet de convention à passer entre les parties, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
3. m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



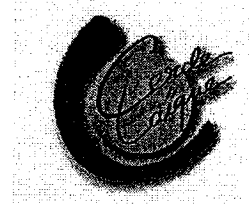
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 27.12.07



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre la Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice, M François Rebsamen dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2007,

ET

Le Cercle Laïque Dijonnais représenté par sa Vice-Présidente, Madame Cécile Bordy, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège est situé 3 et 5, rue des Fleurs à Dijon.

CONSIDERANT

- Que le projet du Cercle Laïque Dijonnais cherche à favoriser l'accès de tous à la pratique d'activités culturelles et de loisirs, dans un esprit laïque, que ses actions cherchent à privilégier la découverte de la vie en groupe, le respect de soi-même et des autres, la tolérance mutuelle, la mixité sociale, la participation de tous à la prise de décision,
- Que la Ville de Dijon entend, au travers du présent conventionnement, soutenir l'action menée par le Cercle Laïque Dijonnais,

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 - OBJET

Afin de permettre la mise en oeuvre du projet associatif du Cercle Laïque Dijonnais, la Ville de Dijon soutiendra son action, dans le respect du cadre réglementaire de l'accueil des mineurs et selon un projet pédagogique précis en liaison avec le Projet Educatif Local.

Par la présente, le Cercle Laïque Dijonnais s'engage à réaliser les objectifs présentés à l'article 3 et les actions précisées à l'article 4 de cette convention, à allouer à cet effet tous les moyens appropriés pour réaliser le programme arrêté en concertation avec la Ville.

Les activités organisées interviennent essentiellement dans le domaine des actions d'animation sociale et éducative, en direction des enfants et des jeunes, en priorité dijonnais.

Pour sa part, la Ville de Dijon s'engage à soutenir financièrement et techniquement la réalisation de ces objectifs, selon les conditions fixées à l'article 5.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RENOUELEMENT

La présente convention prendra effet , pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2008, après accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article 7 et au dépôt des conclusions de l'évaluation prévue à l'article 8.

ARTICLE 3 - CADRE GENERAL DU PROGRAMME

La Ville de Dijon et le Cercle Laïque Dijonnais s'accordent sur les objectifs définis ci-dessous.

Au regard des évolutions actuelles de la société, il semble important de développer des actions spécifiques visant à favoriser :

- la participation des adhérents à la vie statutaire et à l'organisation des activités de l'association,
- l'autonomie des adolescents,
- l'information des adhérents,
- l'accès de tous aux loisirs,
- les rencontres et les échanges entre les adhérents,
- la diversité des activités,
- la réflexion sur les problématiques de société,
- les apprentissages des élèves.

Ces objectifs trouvent leur déclinaison dans les fiches actions suivantes :

- fiche 1 : mission d'intérêt générale
- fiche 2 : activités socio-culturelles
- fiche 3 : actions de sensibilisation aux environnements
- fiche 4 : centre de vacances et de loisirs à Corcelles-lès-Monts
- fiche 5 : Ferme creuse.

ARTICLE 4 - LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE AU TITRE DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention s'appuie sur les actions d'ores et déjà organisées par le Cercle Laïque Dijonnais et sur la vie associative qui est la sienne.

Elle a pour objet de mettre en œuvre les objectifs présentés à l'article 3 en fonction du programme suivant sur les années 2008, 2009 et 2010.

Année 1 :

- informer les adhérents sur l'organisation et le déroulement des activités mises en place,
- créer du lien social entre les adhérents,
- faire découvrir d'autres activités culturelles,
- développer la pluridisciplinarité par le biais des classes de découvertes pluri-activités à la Ferme Creuse,

- permettre l'échange d'idées sur un thème donné en lien avec le projet ou les activités de l'association,
- faciliter l'organisation des temps de vie,
- sensibiliser à la sauvegarde de l'environnement au travers d'animations dans les centres de vacances et classes de découvertes.

Année 2 :

- recueillir l'avis des adhérents pour améliorer les activités proposées,
- permettre aux jeunes de concrétiser leurs projets,
- développer les connaissances sur un thème lié aux activités du Cercle Laïque Dijonnais par le biais d'un accueil d'expositions.

Année 3 :

- soutenir la pratique artistique amateur par la mise à disposition de salles de répétition,
- amener des groupes de jeunes à s'auto-gérer,
- informer les adhérents sur l'organisation des activités mises en place au travers de fiches d'information comportant la déclinaison du projet éducatif pour chaque activité,
- permettre au plus grand nombre de pratiquer des activités de loisirs.

Le Cercle Laïque Dijonnais, parallèlement aux actions et aux priorités de développement retenues au titre du conventionnement, met en œuvre des actions qui lui sont propres et des actions spécifiques.

Un partenariat entre la Ville de Dijon et le Cercle Laïque Dijonnais est envisageable sur d'autres actions à destination des jeunes, en dehors du cadre de la convention.

ARTICLE 5 - MOYENS

La subvention annuelle de la Ville s'élève à la somme de 75 000 €, répartie ainsi :

- mission d'intérêt général (fiche 1) : 60 304,50 €
- activités socio-culturelles (fiche 2) : 14 695,50 €
- actions de sensibilisation aux environnements (fiche 3) : pas de participation
- centre de vacances et de loisirs à Corcelles-lès-Monts (fiche 4) : pas de participation
- Ferme Creuse (fiche 5) : participation de la Ville en fonction des résultats financiers appréciés en comité de gestion.

Cette subvention fera l'objet de quatre versements :

- 50 %, soit 37 500 € au mois de janvier,
- 20 %, soit 15 000 € au mois de juillet,
- 20 %, soit 15 000 € au mois de novembre,
- le solde, soit 7 500 €, à la présentation du bilan au cours du premier trimestre de l'année n + 1

Des subventions exceptionnelles pourront être attribuées par le Conseil Municipal pour des actions spécifiques à déterminer suite à l'évaluation annuelle.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS COMPTABLES

L'association s'engage à fournir chaque année, sur demande de la Ville de Dijon, les

documents comptables et de gestion relatifs aux actions couvertes par la convention, aux fins de vérification, soit :

- le bilan quantitatif et qualitatif
- le compte de résultats et ses annexes
- le compte rendu d'activités.

Ces documents certifiés par un professionnel de la comptabilité, devront être transmis dans le premier trimestre de l'année n + 1.

ARTICLE 7 - CONTROLES

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de trois mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville afin d'en vérifier l'exactitude.

ARTICLE 8 - EVALUATION

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs et des actions auxquels le Cercle Laïque Dijonnais a apporté son concours, sur un plan quantitatif et qualitatif, est réalisée en partenariat entre la Ville et le Cercle Laïque Dijonnais conformément aux indications portées sur les "fiches actions" annexées à la présente convention.

La présente convention doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation annuel débattu et validé entre les parties contractantes à l'occasion d'un comité d'évaluation annuel.

ARTICLE 9 - RESILIATION

La résiliation peut intervenir pour motif d'intérêt général sans autre indemnité que la somme représentant la valeur de la prestation effectivement réalisée, ou pour non respect des obligations de l'une des parties, deux mois après une mise en demeure restée sans effet d'exécuter lesdites obligations.

Fait en trois exemplaires à Dijon, le

Pour la Ville,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint délégué à la Jeunesse
et aux Sports

Pour le Cercle Laïque Dijonnais
La Vice-Présidente

Gérard Dupire

Cécile Bordy

DOMAINE : développement social et vie associative

Nom de l'action : mission d'intérêt général

Description

- Fonctionnement administratif et comptable de l'association pour le déroulement des activités (cf. autres fiches action)
- Moments conviviaux entre adhérents de l'association
- Accueil d'autres associations
- Organisation de conférences-débats
- Fonctionnement de la vie associative
- Découverte de la vie associative
- Participation à des événements de la vie dijonnaise (Grand dèj)

Objectifs de l'action

- Développer la vie associative
- Développer le lien social
- Permettre l'apprentissage de la citoyenneté et la connaissance de la laïcité
- Inciter au bénévolat
- Favoriser la mixité sociale

Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action

Moyens humains

- vingt bénévoles participant aux conseils d'administration, bureaux, commissions, moments militants d'entretien du patrimoine
- trois permanents : directeur, animatrice, secrétaire/comptable

Moyens matériels et logistiques

- Locaux associatifs (siège, centre de Corcelles-les-Monts)
- Matériel informatique
- Fournitures administratives
- Fournitures diverses

Moyens financiers

Adhésions et dons des adhérents, FONds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire, Fonds d'Aide à la Vie Associative, Département de la Côte-d'or, Ville de Dijon, recettes des mises à disposition de salles

Les partenaires

Francais, Le Cercle, Arte Flamenco, Théâtre de l'Espoir, Etoile d'Orient, Compagnie Entre Eux Deux

Echéancier de réalisation

- Année n :

- . Faire une enquête pour recenser les compétences des adhérents et les solliciter
- . Organiser des piques-niques, des soirées thématiques
- . Organiser des conférences-débats
- . Etre présent au quotidien pour recueillir les avis des adhérents
- . Mettre à jour les sites Internet cerclelaïque.eu.org et ferme-creuse.com

- Année n + 1

- . Mener des actions de sensibilisation à la vie associative et à la connaissance du fonctionnement du Cercle Laïque Dijonnais
- . Faire paraître trois numéros par an de **La lettre du Cercle**
- . Accueillir des expositions sur des thèmes liés à la laïcité, à la citoyenneté

- . Mettre en place des fiches d'évaluation/satisfaction pour chaque activité et chaque action proposée
- . Informer/orienter/accompagner les jeunes, en fonction de leur projet, vers les dispositifs adéquats (défis jeunes, juniors associations, etc.)

- Année n + 2

- . Réaliser des fiches d'information avec déclinaison du projet éducatif pour chaque activité
- . Réaliser un sondage par entretien auprès d'un échantillon représentatif d'adhérents
- . Mener des actions de sensibilisation à l'intérêt des activités de loisirs

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'adhérents - Nombre de moments conviviaux - Nombre d'associations accueillies - Participation à plusieurs moments conviviaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénévoles - Nombre de conférences débats
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Tableaux de bord 	

CHARGES		PRODUITS	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Eau, électricité	800,00	Mise à disposition de salles	5.500,00
Produits d'entretien	100,00	Gestion matériel Francas	4.800,00
Fournitures administratives	1.000,00	Adhésions	8.200,00
Combustibles	975,00	Divers	1.500,00
Frais de déplacement	300,00	Cercle Laïque Dijonnais	1 000,00
		Contributions	
Services extérieurs		Ville de Dijon	60.304,50
Photocopies	210,00	Fonds d'Aide à la Vie Associative	1.500,00
Maintenance	500,00	Département	10.000,00
Assurances	1.000,00	FONds de coopération de la Jeunesse et de l'Educa- tion Populaire	3.630,50
Autres services extérieurs			
Honoraires	2.000,00		
Location de matériel	200,00		
Charges de personnel			
Masse salariale permanents	60.000,00		
Formation professionnelle	1600,00		
Frais généraux			
Impôts	650,00		
Affranchissements	1.500,00		
Téléphone	600,00		
Divers	3.000,00		
Amortissements	22.000,00		
TOTAL CHARGES	96.435,00	TOTAL PRODUITS	96.435,00



Fiche action 2

DOMAINE : développement culturel	
Nom de l'action : activités socio-culturelles	
Description <ul style="list-style-type: none"> - Activités culturelles et artistiques (ateliers hebdomadaires et stages ponctuels) - Moments de valorisation de la pratique culturelle et artistique 	
Objectifs de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir et pratiquer des activités culturelles, la culture étant vecteur d'épanouissement - Mettre en place des activités de groupe pour favoriser la connaissance mutuelle, le respect des autres - S'appuyer sur des animateurs créateurs - Favoriser la mixité sociale par le choix des activités proposées 	
Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action	Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> - Directeur - quatre animateurs salariés - Animatrice permanente - seize animateurs intervenants - Agent d'entretien Moyens matériels et logistiques <ul style="list-style-type: none"> - Locaux associatifs (siège, centre de Corcelles-lès-Monts) - Matériel informatique - Matériels spécifiques aux activités - Fournitures administratives Moyens financiers : Cotisations des adhérents, Ville de Dijon
Les partenaires	Animation sportive de la Ville de Dijon, Le Circle, Théâtre de l'Espoir, Arte Flamenco, Etoile d'Orient, Zozo's Prod, Le théâtre de la Servante, Costumaq, Armelle Modéré, Annick Didier Cros
Echéancier de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Année n : <ul style="list-style-type: none"> . Organiser des rencontres avec les animateurs en début (inscriptions) et en fin de saison (présentations de travail) . Organiser le mercredi des enfants (en fin de saison, demi-journée de présentation réciproque de travail entre les enfants pratiquant des activités culturelles) . Assurer une surveillance à l'issue des ateliers culturels . Tenir des permanences en soirée et un samedi pour les inscriptions . Composer des groupes de niveau (débutant/intermédiaire/avancé) dès que cela est possible - Année n + 1 <ul style="list-style-type: none"> . Mettre à disposition des salles pour les répétitions de groupes artistiques amateurs . Réaliser des expositions photo sur les activités du Cercle - Année n + 2 <ul style="list-style-type: none"> . Permettre l'accompagnement de groupes amateurs 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes inscrites - Taux d'abandon - Taux de renouvellement des inscrits - Nombre d'ateliers
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Tableaux de bord

CHARGES		PRODUITS	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Frais d'activités	95.000,00	Participations adhérents	115.000,00
Eau, électricité, combustibles	6.840,00	Cercle Laique Dijonnais	1 119,00
Fournitures d'entretien	405,00		
Fournitures administratives	250,00		
Programmes	1.800,00		
		Contributions	
		Ville de Dijon	14.695,50
Services extérieurs		FONds de coopération de la Jeunesse et de l'Educa- tion Populaire	3.630,50
Autres services extérieurs			
Charges de personnel			
Masse salariale permanents	21.000,00		
Frais généraux			
Entretien, réparations	1.600,00		
Maintenance	500,00		
Assurances	1.700,00		
Téléphone	400,00		
Affranchissements	350,00		
Impôts	2.600,00		
Divers	2.000,00		
TOTAL CHARGES	134.445,00	TOTAL PRODUITS	134.445,00

CHARGES		PRODUITS	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Matériel pédagogique	450,00	Participations adhérents	1.100,00
Services extérieurs		Contributions	
		Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	15.000,00
		Grand Dijon (maison de l'architecture et du payage)	13.175,00
Autres services extérieurs			
Charges de personnel			
Masse salariale permanents	28.600,00		
Frais généraux			
Frais de déplacement	225,00		
TOTAL CHARGES	29.275,00	TOTAL PRODUITS	29.275,00



Fiche action 4

DOMAINE : développement social citoyeneté	
Nom de l'action : centre de vacances et de loisirs à Corcelles-lès-Monts	
Description <ul style="list-style-type: none"> - Bases de loisirs (centre de vacances) - Centre de loisirs 	
Objectifs de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir la vie collective - Favoriser la connaissance/reconnaissance des autres - Apprendre à se respecter soi-même et à respecter les autres - Mettre en pratique les principes de la laïcité - Favoriser la mixité sociale 	
Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action	Moyens humains <ul style="list-style-type: none"> - Directeur de structure - Personnel pédagogique de centre (directeurs, adjoints, animateurs) - Personnel de service - Animateurs techniciens ponctuels Moyens matériels et logistiques <ul style="list-style-type: none"> - Locaux associatifs (centre de Corcelles-lès-Monts) - Fournitures administratives - Alimentation - Matériel pédagogique - Bus Moyens financier Cotisations des adhérents
Les partenaires	Caisse d'Allocations Familiales, Ville de Plombières-lès-Dijon : pour l'aide aux familles Jeunesse au Plein Air, Francas, Le Circle, Zozo's Prod
Echéancier de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Année n <ul style="list-style-type: none"> . Accueillir les parents pour des moments conviviaux pendant les centres de vacances et de loisirs . Prendre en compte les contraintes familiales dans l'organisation du CLSH - Année n + 1 <ul style="list-style-type: none"> . Enrichir les propositions d'accueil à la semaine avec activités thématiques 	
Indicateurs	- Nombre de "journées enfants" - Comportements des participants - Taux de réinscription
Modalités d'évaluation	- Réunions d'enfants - Questionnaire aux familles - Bilan avec l'équipe pédagogique

CHARGES		PRODUITS	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Alimentation	3.200,00	Participations adhérents	16.000,00
Produits d'entretien	150,00	Divers	200,00
Matériel pédagogique	260,00		
		Contributions	
		Cercle Laïque Dijonnais	4.860,00
Services extérieurs			
Assurances	700,00		
Entretien, réparations	500,00		
Contrats de maintenance	500,00		
Transports	2.500,00		
Autres services extérieurs			
Charges de personnel			
Masse salariale	9.000,00		
Frais généraux			
Consommables	2.250,00		
Fournitures administratives	50,00		
Publicité	500,00		
Affranchissements, téléphone	300,00		
Impôts, taxes	1.100,00		
Divers	50,00		
TOTAL CHARGES	21.060,00	TOTAL PRODUITS	21.060,00



Fiche action 5

DOMAINE : éducation relative à l'environnement, centres de vacances et de loisirs

Nom de l'action : ferme creuse

Description

- Activités de connaissance des environnements (urbain, semi-urbain, rural)
- Activités de sensibilisation à la protection de ces environnements
- Accueil de classes de découverte
- Organisation de centres de vacances
- Accueil des CLSH de la Ville de Dijon

Objectifs de l'action

- Former des éco-citoyens
- Construire le lien respect de l'environnement/respect des autres
- Découvrir la vie collective
- Favoriser la connaissance/reconnaissance des autres
- Apprendre à se respecter soi-même et à respecter les autres
- Mettre en pratique les principes de la laïcité
- Favoriser la mixité sociale

<p>Les moyens humains, financiers, matériels et logistiques de l'action</p>	<p>Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur - Secrétaire/intendante - Cuisinier <p>Moyens matériels et logistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux mis à disposition par la Ville de Dijon (ferme creuse) - Matériel pédagogique - Matériel informatique - Bus <p>Moyens financiers : Ecoles, Région Bourgogne, FONds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire, Ville de Dijon</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animatrice spécialisée en environnement - Agent d'entretien - Animateur vie quotidienne - Fournitures administratives - Alimentation
--	--	--

<p>Les partenaires</p>	<p>Région de Bourgogne, Ville de Dijon, Caisse d'Allocations Familiales, Alt'erre, station de lagunage, scierie Cecconi Chaudat, Office National des Forêts, exploitation agricole Lhomme</p>
-------------------------------	---

Echéancier de réalisation

- Année n
 - . Développer les classes de découvertes pluri-activités
 - . Organiser des animations environnement en centres de vacances et de loisirs et en classes de découvertes.
- Année n + 1
 - . Accueillir des résidences artistiques et des associations dijonnaises.

<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de "journées enfants" - Nombre de classes dijonnaises accueillies 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réinscription - Comportements des participants
<p>Modalités d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions d'enfants - Bilan avec l'équipe pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire aux familles, aux enseignants - Echanges avec les enseignants

CHARGES		PRODUITS	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Alimentation	12.500,00	Participations des adhérents	108.900,00
Produits d'entretien	2.500,00	Divers	2.100,00
Ferme pédagogique	3.500,00	Cercle Laïque Dijonnais	57 127,81
Matériel pédagogique	3.640,00		
Services extérieurs		Contributions	
Assurances	3.650,00	FONds de coopération de la Jeunesse et de l'Educa tion Populaire	7.261,00
Blanchissage	3.000,00	Région	9.500,00
Entretien, réparations	6.500,00	Participation de la Ville en fonction des résultats financiers appréciés par le comité de gestion	
Transports	6.500,00		
Autres services extérieurs			
Contrats de maintenance	4.800,00		
Charges de personnel			
Masse salariale	114.821,86		
Frais généraux			
Consommables	11.350,00		
Fournitures administratives	1.000,00		
Frais de déplacement	1.740,00		
Publicité	1.000,00		
Affranchissements, téléphone	2.000,00		
Impôts, taxes	3.800,00		
Amortissements	1.006,00		
Divers	1.580,95		
TOTAL CHARGES	184.888,81	TOTAL PRODUITS	184.888,81